



Plan d'action pour améliorer les résultats des élèves ténois de la prématernelle à la 12e année

2020-2021 – 2023-2024

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Date de publication: 2020 Decembre

Table des matières

Table des matières	3
Objectif du plan d'action	4
Évaluation formative du Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation	4
Audit opérationnel du BVG : éducation de la petite enfance à la 12 ^e année	5
Fonctionnement des services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants	6
Structure de gouvernance	6
Services d'éducation et de garde des jeunes enfants	6
Comment le MÉCF appuie-t-il les exploitants des services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants?	
Fonctionnement du système d'éducation, de la prématernelle à la 12^e année.....	8
Structure de gouvernance	8
Contexte du système d'éducation.....	8
Comment le MÉCF soutient-il les organismes scolaires?	9
Approche du MÉCF pour améliorer les résultats des élèves.....	10
Lien avec les priorités et le mandat du GTNO	10
Qualité des services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants.....	10
Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation	11
Élaboration du plan d'action	11
Suivi et évaluation des efforts du MÉCF.....	13
Annexe 1 : Plan d'action pour améliorer les résultats des élèves ténois de la prématernelle à la 12^e année.....	15
Thème 1 : Services d'éducation et de garde de qualité pour les jeunes enfants.....	15
Thème 2 : Renforcement des compétences et des capacités de la main-d'œuvre.....	17
Thème 3 : Programme et évaluation des élèves	20
Thème 4 : Mesures de soutien aux élèves	23
Thème 5 : Formation, perfectionnement et soutien du personnel scolaire	26
Thème 6 : Gouvernance	29
Thème 7 : Suivi et évaluation	32
Annexe 2 : Mesures donnant suite aux recommandations du BVG.....	35
Annexe 3 : Mesures de rendement du système d'éducation de la prématernelle à la 12^e année.....	38
Mesures des résultats	40

Objectif du plan d'action

En 2018-2019, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) a procédé à une évaluation formative du *Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation* (évaluation du Cadre). Pendant cette période, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a pour sa part mené un audit opérationnel (audit du BVG) de l'éducation à la petite enfance ainsi que de l'enseignement de la préscolaire à la 12^e année aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Tant l'évaluation du Cadre que l'audit du BVG ont généré plusieurs recommandations pour améliorer les résultats des élèves ténois, dont la plupart se recoupent, notamment en ce qui a trait à l'éducation de la préscolaire à la 12^e année¹. Le MÉCF approuve entièrement les recommandations du rapport d'audit du BVG. Le présent plan d'action décrit donc les mesures prévues par le MÉCF pour mettre en œuvre les recommandations des deux rapports (plutôt que de produire des plans d'action distincts pour chaque rapport) et réaliser les objectifs du Cadre d'action décennal pour le renouveau et l'innovation en éducation.

En ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action, le MÉCF est conscient que ce n'est là qu'une étape vers l'amélioration des résultats des élèves. Pour que ce plan soit véritablement efficace, les organismes scolaires, les gouvernements et organisations autochtones, les collectivités, les éducateurs, les familles et les élèves mêmes ont également un rôle à jouer.

Évaluation formative du Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation

Le *Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation : Nouvelles orientations* oriente le système d'éducation. Ce document a été publié en octobre 2013 après des années de consultation, de recherche et de planification exhaustives. C'est en 2014, après la publication du Cadre de 2013, que le premier plan d'action triennal a été élaboré, marquant le début d'une période de changement sur dix ans du système d'éducation ténois afin d'améliorer l'expérience et les résultats des élèves, et de former des citoyens en santé et compétents.

À la fin de l'exercice et de l'année scolaire 2018-2019, la mise en œuvre du Cadre arrivait à mi-parcours. Le MÉCF a alors entrepris une évaluation formative du Cadre pour savoir si le Ministère était sur la bonne voie pour réaliser les grands changements proposés par le Cadre. Cette évaluation s'inscrivait dans les exigences du Cadre de planification et de responsabilisation du MÉCF, qui commande, tous les cinq ans, un examen complet des résultats du système d'éducation par rapport à son mandat général. Par conséquent, la mise en œuvre du Cadre à mi-parcours a servi de base à l'évaluation et de guide pour réorienter le système d'éducation pour les années à venir.

L'évaluation répondait aux trois questions suivantes :

1. Quels sont les objectifs et les engagements du Cadre, et comment les mesure-t-on?
2. Comment les engagements du Cadre ont-ils été mis en œuvre?
3. Quels sont les résultats des initiatives du Cadre et comment ces initiatives contribuent-elles aux engagements du Cadre?

Pour répondre à ces questions, on a analysé par méthodes mixtes quelque 32 mesures du rendement du système d'éducation et examiné en détail 9 initiatives de renouveau et d'innovation en éducation au moyen d'une approche par étude de cas.

Le personnel du Ministère a pu commenter les versions préliminaires du rapport, les études de cas et les recommandations. Ces commentaires ont été intégrés à la version finale du rapport d'évaluation formative du Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation.

¹L'évaluation du Cadre ne visait pas les programmes d'éducation de la petite enfance.

Audit opérationnel du BVG : éducation de la petite enfance à la 12^e année

En mars 2018, le BVG a annoncé qu'il procéderait à un audit opérationnel de l'éducation de la petite enfance à la 12^e année couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mai 2019.

À la suite des premières entrevues avec le MÉCF sur ses programmes et services, le BVG a restreint le champ de l'audit pour vérifier si le MÉCF avait planifié, appuyé et surveillé la prestation de programmes et de services d'éducation inclusifs et équitables tenant compte des langues et cultures autochtones pour améliorer les résultats des élèves et réduire les écarts pour les principaux critères de réussite.

Plus précisément, le BVG a examiné les responsabilités du MÉCF dans les domaines suivants :

- Intégration scolaire
- Langues autochtones et enseignement fondé sur la culture autochtone
- Accès équitable à un enseignement de qualité
- Programmes, qualifications du personnel et formation dans les garderies
- Principaux résultats des élèves

Le personnel du MÉCF a collaboré au processus et fourni tous les documents visés par l'audit, en plus de participer à de nombreuses entrevues et de répondre au besoin à différentes questions de suivi aux étapes de planification, d'évaluation et de rapport.

En plus des entrevues avec le personnel du Ministère à l'étape d'évaluation, le BVG s'est aussi rendu dans les collectivités pour rencontrer différents intervenants des écoles et des organismes scolaires.

Comme pour les autres audits du BVG, le Ministère a pu lire la version provisoire du rapport et des recommandations. Le MÉCF a accepté toutes les recommandations du rapport final d'audit et y a répondu.

Une fois son travail terminé, le BVG a déposé le 6 février 2020 son *Rapport du vérificateur général du Canada à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest pour 2016 sur l'éducation dans les Territoires du Nord-Ouest, de la petite enfance à la 12^e année* (audit du BVG).

Fonctionnement des services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants

Structure de gouvernance

Aux TNO, le MÉCF réglemente le secteur de l'éducation et de la garde des jeunes enfants et s'assure qu'il se conforme à la *Loi sur les garderies* et au *Règlement sur les normes applicables aux garderies*. La *Loi sur les garderies* encadre la prise en charge des enfants dans les services de garde des TNO. Le *Règlement sur les normes applicables aux garderies* précise les dispositions de la Loi, de même que les ratios enfants/éducateurs pour les programmes de la petite enfance, ainsi que les documents requis (notamment pour les inspections de santé et de sécurité des installations) et les exigences minimales de formation pour le personnel principal.

Aux TNO, le secteur de la petite enfance comprend les garderies agréées, les services de garde scolaires (avant et après l'école) et les garderies agréées en milieu familial. Certaines garderies en milieu familial ne sont ni agréées, ni surveillées, ni réglementées, ni financées par le MÉCF, mais elles doivent tout de même respecter les normes de ratio maximal conformément à *Loi sur les garderies* et au *Règlement sur les normes applicables aux garderies* des TNO.

Le Ministère ne s'occupe pas de la prestation directe des programmes de la petite enfance aux enfants et aux familles. Ce sont des organisations communautaires sans but lucratif, des gouvernements autochtones et des particuliers qui offrent les services d'éducation et de garde des jeunes enfants; ils sont parfois supervisés par un conseil d'administration composé de personnes représentant les différents milieux et intérêts de la collectivité au nom des enfants et des familles inscrites aux programmes.

Services d'éducation et de garde des jeunes enfants

En mars 2019, il y avait 113 services d'éducation et de garde des jeunes enfants aux TNO : 35 garderies agréées, 27 services de garde scolaire (avant et après l'école) et 51 garderies en milieu familial. En décembre 2019, les TNO comptaient 116 services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants sur l'ensemble du territoire, la majorité d'entre eux (environ 60 %) étant situés à Yellowknife. Au cours de l'exercice 2018-2019, le Ministère a versé près de 12 390 900 dollars en financement fédéral et territorial pour le développement de la petite enfance. Cette somme s'ajoute au financement consenti par d'autres ministères disposant d'une enveloppe sociale, comme le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour aider les enfants et les familles dès la période prénatale et pendant toute l'enfance.

Des 33 collectivités des TNO, 11 n'ont pas de services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants, un nombre qui fluctue au fil du temps. Le MÉCF travaille avec les collectivités pour comprendre leurs besoins et faciliter l'établissement de services qui y répondent le mieux possible.

Aux TNO, l'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) montre qu'il y a beaucoup d'enfants vulnérables nécessitant un soutien accru. L'IMDPE mesure, à l'échelle de la population, la santé développementale des enfants. Il rend compte des expériences vécues dans la petite enfance avant l'âge de 5 ans, ainsi que du pourcentage d'enfants qui se développent bien et de ceux qui sont à risque ou vulnérables. En l'absence de soutien, les enfants sont dits vulnérables s'ils risquent de ne pas surmonter leurs difficultés. Le MÉCF a récemment publié son rapport *Évaluation de la santé développementale des enfants à l'aide de l'instrument de mesure du développement de la petite enfance (évolution aux TNO entre 2012 et 2017)*, qui indique une tendance à la hausse de la vulnérabilité au fil du temps (de 38,1 à 42,1 % en six ans).

Comment le MÉCF appuie-t-il les exploitants des services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants?

Comme mentionné précédemment, il faut d'abord comprendre les préférences et les besoins uniques de chaque collectivité en matière d'éducation et de garde des jeunes enfants pour déterminer les services à leur offrir.

Rattachée aux centres de services régionaux du MÉCF, la Division de l'éducation et de la garde des jeunes enfants, située à Yellowknife, compte huit employés et sept conseillers en éducation de la petite enfance. La Division s'assure que les services de garde, agréés ou non, se conforment à la législation, notamment pour le financement, la délivrance de permis, l'inspection et le soutien continu aux organisations sans but lucratif, aux gouvernements autochtones et aux particuliers qui offrent des services d'éducation et de garde des jeunes enfants. Le MÉCF s'occupe des permis et des inspections, mais n'offre pas les services d'éducation et de garde des jeunes enfants. Lorsque des organismes sans but lucratif, des gouvernements autochtones ou des particuliers souhaitent proposer ces services, les conseillers en éducation de la petite enfance travaillent avec eux pour les guider dans le processus et les aider à répondre aux exigences d'agrément.

Le MÉCF finance la création, l'établissement et la pérennité de services agréés, notamment par de nouvelles places en garderie (ou financement de démarrage), la subvention d'exploitation pour les services à la petite enfance en fonction de la fréquentation, le financement de santé et sécurité pour les rénovations et l'entretien exigés par les agents en hygiène du milieu ou le Bureau du commissaire aux incendies. Le MÉCF peut verser des subventions ponctuelles pour faciliter l'accès à certaines ressources : la subvention d'aide aux fournisseurs, la subvention à visée culturelle et la subvention pour l'équipement informatique en font partie.

Progressivement, le MÉCF met en place le financement de soutien à l'inclusion et à la participation des enfants, qui remplacera le financement du programme Enfants en santé. Le nouveau programme vise principalement les enfants à risque ou ceux qui ont des besoins développementaux particuliers. Tous les services, agréés ou non, y ont accès; il suffit de suivre le processus et de déposer une proposition.

De plus, le MÉCF facilite l'accès à des services d'éducation et de garde des jeunes enfants de qualité en offrant du perfectionnement professionnel et de la formation en cours d'emploi aux éducateurs de la petite enfance. Il finance aussi le diplôme en éducation de la petite enfance et en soins à la petite enfance offert par le Collège Aurora à Yellowknife, ainsi que l'enseignement à distance et à temps partiel du programme de certificat. Ces mesures rehaussent la qualité des services d'éducation et de garde des jeunes enfants. Actuellement, le MÉCF rédige la version provisoire du *Cadre d'apprentissage pour la petite enfance des TNO*, un document synthèse qui oriente la pratique professionnelle des éducateurs travaillant avec les enfants d'âge préscolaire dans les services de garde autorisés. Le Cadre définit les connaissances et les pratiques essentielles pour offrir des services de qualité qui favorisent l'apprentissage et le développement des jeunes enfants dans une panoplie de contextes.

Fonctionnement du système d'éducation, de la prématernelle à la 12^e année

Structure de gouvernance

Le MÉCF est responsable du système d'éducation, de la prématernelle à la 12^e année, en collaboration avec 10 organismes scolaires (semblables aux conseils scolaires).

La *Loi sur l'éducation* des TNO définit les pouvoirs et les responsabilités du ministre, des organismes scolaires, du personnel enseignant, des élèves et des parents. Elle prévoit également des dispositions concernant l'accès, les dossiers, les mécanismes d'appels et de règlement des différends, la diversité culturelle et la langue d'enseignement, ainsi que les questions de finances et de gouvernance.

Bien que le Ministère ne fournisse pas directement de services aux élèves, il doit s'assurer que tous les enfants disposent d'un accès équitable aux programmes et services d'éducation. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, c'est aux organismes scolaires que revient la prestation de l'enseignement. Ces organismes sont composés de personnes élues et nommées qui représentent les intérêts de leur collectivité dans la planification et la prestation des programmes d'éducation pour leurs écoles.

Le président de chaque organisme scolaire participe, pour sa région, au Colloque des leaders en éducation, auquel assiste aussi le ministre. Les présidents ne représentent pas seulement leurs régions et collectivités, mais doivent également contribuer collectivement à l'atteinte des priorités et objectifs communs du système d'éducation ténéo dans son ensemble.

Huit surintendants s'occupent de définir les grandes orientations de leurs conseils scolaires respectifs, lesquels se composent des administrations scolaires de district et des conseils scolaires de division, ainsi que des écoles qui en relèvent.

L'Association des surintendants des TNO, le sous-ministre adjoint du MÉCF, la Division de l'Éducation et de la Culture et d'autres cadres supérieurs du ministère participent à un comité qui se réunit régulièrement. Ce comité rassemblant l'Association et le MÉCF s'occupe de faire avancer le travail dans le respect des consignes du ministre de l'Éducation et ses responsables, ainsi que de réaliser des tâches administratives et opérationnelles.

Contexte du système d'éducation

L'histoire et les séquelles des pensionnats autochtones qui continuent d'influer sur les élèves et les familles du territoire constituent une réalité importante et fondamentale à bien comprendre pour l'éducation aux TNO.

La *Loi sur l'éducation* précise que les élèves ténéo doivent avoir accès à des programmes éducatifs qui répondent aux normes les plus élevées et qui intègrent la culture des TNO. Les élèves peuvent être instruits dans l'une des onze langues officielles des TNO, dont neuf langues autochtones. La *Loi sur l'éducation* stipule également que tous les élèves ont le droit d'accéder à un programme d'enseignement régulier dans leur collectivité de résidence et de recevoir les services de soutien nécessaire.

Les organismes scolaires emploient quelque 850 éducateurs et supervisent l'enseignement pour environ 8 700 élèves de 49 écoles. La majorité des écoles ténéo sont très petites. Environ 60 % comptent moins de 150 élèves et 12 % moins de 20. Neuf des plus petites écoles n'ont pas de programme pour les élèves de la 10^e à la 12^e année.

Les petites écoles, même celles qui ont un programme d'enseignement secondaire, sont souvent incapables d'offrir les mêmes options de programmes pédagogiques que les grandes écoles de Yellowknife et des centres

régionaux. Toutefois, le MÉCF a lancé des initiatives favorisant un accès équitable à l'enseignement pour tous les élèves, par exemple en créant le programme d'apprentissage à distance dans le Nord et des postes de conseillers en orientation et en éducation.

Un peu plus de 60 % des élèves ténois sont autochtones. Dans la plupart des petites écoles, cette proportion grimpe à 100 %. Malgré tout, le recrutement d'enseignants autochtones locaux et de moniteurs de langue autochtone pose un défi considérable pour les organismes scolaires.

De manière générale, le recrutement et la rétention des éducateurs restent complexes pour les organismes scolaires, particulièrement dans les petites collectivités éloignées, où il est souvent difficile de trouver un logement convenable à prix modique, et d'avoir accès à des services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants, à des soins de santé ou à d'autres services.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le MÉCF a alloué près de 155 millions de dollars aux organismes scolaires, ce qui représente presque 50 % du budget ministériel. Les organismes scolaires ont utilisé ce financement pour offrir des services dans les catégories suivantes, conformes au Cadre de financement des écoles des TNO :

- Services administratifs et scolaires
- Écoles territoriales
- Intégration scolaire
- Éducation et langues autochtones

La majorité de ce financement est prévu au budget et dépensé à la discrétion des organismes scolaires. Cependant, le financement alloué spécialement pour l'intégration scolaire, l'éducation et les langues autochtones est conditionnel et doit être utilisé selon les consignes de la *Directive ministérielle sur l'intégration scolaire* (2016) ou de la *Politique sur l'éducation et les langues autochtones* (2018).

Comment le MÉCF soutient-il les organismes scolaires?

Les organismes scolaires bénéficient du soutien de quatre divisions du MÉCF (éducation et garde des jeunes enfants; programme et évaluation des élèves; services aux organismes scolaires et perfectionnement des éducateurs; soutien et bien-être des élèves) et du Secrétariat de l'éducation et des langues autochtones.

Ces divisions travaillent en étroite collaboration avec les organismes scolaires pour améliorer les résultats des élèves et contribuer à l'un des engagements du mandat du GTNO, qui est de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) en intégrant aux programmes scolaires l'enseignement des langues et cultures autochtones. Ces divisions s'occupent aussi des activités opérationnelles suivantes : élaboration et mise en application des normes de programmes; élaboration, mise en œuvre et surveillance des directives ministérielles à l'intention des organismes scolaires; certification, formation et perfectionnement des enseignants, des directeurs et des moniteurs; mise en place de mécanismes de responsabilisation pour les organismes scolaires.

Le MÉCF finance directement la prestation des programmes d'éducation par les organismes scolaires, de la prénaternelle à la 12^e année.

Approche du MÉCF pour améliorer les résultats des élèves

Lien avec les priorités et le mandat du GTNO

En ce qui concerne l'éducation et la garde des jeunes enfants, les priorités de la 19^e Assemblée législative visent à améliorer les indicateurs du développement de la petite enfance pour tous les enfants et à instaurer progressivement des garderies universelles en rendant les services plus abordables et accessibles. L'amélioration des indicateurs de développement de la petite enfance fait l'objet d'efforts collaboratifs continus entre le MÉCF et le MSSS. En élaborant un Cadre d'apprentissage pour la petite enfance qui sera mis à l'essai dans les services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants, le MÉCF contribue à la qualité des premières expériences d'apprentissage vécues par les enfants. L'offre de programmes gratuits axés sur le jeu aux enfants de 4 et 5 ans fréquentant la prématernelle et la maternelle aux TNO permet d'accroître la disponibilité et l'abordabilité des services d'éducation et de garde des jeunes enfants pour les familles ayant des enfants âgés de 0 à 3 ans.

En plus de mettre en œuvre la DNUDPA, la 19^e Assemblée législative a aussi comme priorité, pour le système d'éducation de la prématernelle à la 12^e année, de ramener les résultats des élèves au même niveau que dans le reste du Canada. Mais malgré les efforts accomplis et les progrès réalisés dans certains domaines, les conclusions de l'audit du BVG et de l'évaluation du Cadre sont claires :

- Les écarts pour les principaux critères de réussite persistent, particulièrement dans les petites collectivités.
- Il faut insister davantage sur l'équité des programmes.
- Le système est sollicité au-delà de ses capacités et doit recentrer ses priorités.
- Il faut effectuer un meilleur suivi du système pour savoir si le travail du MÉCF permet de combler l'écart dans la réussite scolaire.

Pour réaliser les priorités de la 19^e Assemblée législative, il faudra prendre des décisions stratégiques difficiles tant pour les services d'éducation et de garde des jeunes enfants que pour les programmes d'enseignement jusqu'à la 12^e année, décisions qui devront être prises en collaboration avec les partenaires, notamment avec les responsables du domaine de l'éducation, les gouvernements autochtones, l'Association des surintendants des TNO et l'Association des enseignants et des enseignantes des TNO.

Pour prendre ces décisions, le MÉCF doit d'abord réduire les obstacles à l'apprentissage et permettre des améliorations dans tout le système d'éducation de la prématernelle à la 12^e année, améliorations dont le système devra rendre compte et pour lesquelles il devra répondre tout en tenant compte des ressources limitées. Il faudra trouver un point d'équilibre entre la constance des normes en éducation pour tout le territoire et la possibilité pour les gouvernements et les collectivités autochtones de modifier le programme d'éducation afin de renforcer et d'intégrer la langue et la culture.

Qualité des services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants

Les services d'éducation et de garde de grande qualité prodigués par des éducateurs de la petite enfance qualifiés préparent les enfants à bien réussir à l'école. Par ses trois plans d'action pour la petite enfance, le MÉCF vise à offrir des possibilités de perfectionnement et de formation en cours d'emploi et à augmenter l'accès à des services d'éducation et de garde des jeunes enfants de qualité dans tout le territoire. Reconnaissant que chaque collectivité a des besoins uniques, le MÉCF a consulté les 11 collectivités qui n'ont pas de services agréés pour trouver les solutions qui répondront le mieux aux besoins. Le MÉCF et le MSSS collaborent pour mettre en œuvre le *Cadre et plan d'action pour le développement du jeune enfant* « *Partir du bon pied* ». De plus, le MÉCF travaille à mettre en œuvre l'accord et le plan d'action bilatéraux Canada-TNO sur l'apprentissage de la petite enfance et la garde des jeunes enfants, ainsi que *Plan d'action supplémentaire 2019-2020 sur le soutien à l'accès aux services de garde d'enfants aux TNO*, qui va dans le même sens que le *Cadre et plan d'action* « *Partir du bon pied* ».

Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation

Devant les défis à relever par le système d'éducation primaire et secondaire, le MÉCF a lancé en 2013-2014 une initiative de transformation en mettant en œuvre le *Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation : Nouvelles orientations* et son plan d'action connexe. Ce Cadre d'action décennal repense en profondeur le système d'éducation et englobe plusieurs mesures et approches novatrices visant à accroître l'accès équitable à l'éducation et à améliorer les résultats des élèves dans l'ensemble des TNO.

La fin de l'année scolaire et de l'exercice financier 2018-2019 a marqué la fin des cinq premières années du Cadre d'action. À ce point de mi-parcours, le MÉCF a voulu examiner les travaux entrepris et vérifier si le Cadre était sur la bonne voie pour réaliser les changements ambitieux proposés et prévus. Le MÉCF a donc procédé à une évaluation formative de la mise en œuvre du Cadre et du travail accompli jusqu'à présent afin d'orienter les changements nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Après sept ans de recherche, de développement et de mise en œuvre, le MÉCF s'inspire des résultats de l'évaluation et de l'audit du BVG ainsi que du mandat de la 19^e Assemblée législative pour recentrer les initiatives de renouveau et d'innovation en éducation afin d'améliorer les résultats des élèves.

Pour réduire l'écart de réussite entre les élèves autochtones et non autochtones, ou entre les petites collectivités et les grands centres, il faut éliminer les inégalités auxquelles sont confrontés les élèves et les écoles, souvent en lien avec le bien-être des élèves. Cela étant dit, l'objectif du renouveau et de l'innovation en éducation demeure le même : mettre en place des initiatives pour améliorer le système d'éducation des TNO pour tous les apprenants afin qu'ils deviennent des citoyens autonomes capables de relever les défis du monde moderne.

Élaboration du plan d'action

L'évaluation du Cadre et l'audit du BVG confirment encore une fois la nécessité de changer le système et les programmes d'éducation en se fondant sur l'expérience, la recherche et l'analyse comme le préconise le Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation.

Le MÉCF a révisé et harmonisé son plan d'action avec l'approche du Cadre pour améliorer les résultats des élèves en commençant par des mesures axées sur la qualité des services d'éducation et de garde des jeunes enfants, ainsi que des mesures pour accroître la qualité du système d'éducation de la prématernelle à la 12^e année.

L'élaboration de ce plan d'action résulte de nombreuses réunions avec le personnel du secteur de l'enseignement, notamment d'importantes consultations avec l'Association des surintendants pour ne pas perdre de vue l'angle opérationnel. Pendant ces réunions et consultations, on a analysé en profondeur les initiatives prévues, actuelles comme futures, en tenant compte des réussites, des difficultés et des avantages généraux pour le système d'éducation. On a également discuté de la capacité globale du système à gérer le changement et à s'y adapter.

L'établissement et la révision des priorités communes avec l'Association des surintendants des TNO a permis de recentrer les décisions sur les initiatives à conserver, ajouter ou abandonner. Le MÉCF et les responsables du domaine de l'éducation ont tous accepté ces priorités communes :

1. Réussite des élèves dans les domaines de la littératie et de la numératie
2. Langue et culture
3. Bien-être des élèves et des éducateurs
4. Enseignement personnalisé et intégration scolaire
5. Compétences clés

Pendant le processus, toutes les mesures recommandées sont liées aux recommandations de l'évaluation du Cadre, aux résultats du rapport d'audit du BVG, au mandat de la 19^e Assemblée législative ou aux neuf engagements pour le renouveau et l'innovation en éducation.

Les mesures sont classées en sept thèmes :

- *Thème 1 : Services d'éducation et de garde de qualité pour les jeunes enfants*
- *Thème 2 : Renforcement des compétences et des capacités de la main-d'œuvre*
- *Thème 3 : Programme et évaluation des élèves*
- *Thème 4 : Mesures de soutien aux élèves*
- *Thème 5 : Formation, perfectionnement et soutien du personnel scolaire*
- *Thème 6 : Gouvernance*
- *Thème 7 : Suivi et évaluation*

Pour chacun des thèmes, les mesures d'amélioration des résultats qui touchent les petites collectivités sont prioritaires sans être l'unique point focal; le ministre doit plutôt veiller à ce que le territoire entier bénéficie d'une éducation de qualité. Le MÉCF doit donc, par ses mesures, apporter du soutien à toutes les écoles, quelle que soit leur taille. C'est l'approche préconisée jusqu'à présent pour toutes les mesures de renouveau et d'innovation en éducation ainsi que pour toutes les mesures en lien avec l'engagement n° 5, selon lequel « Le GTNO fera en sorte que les points forts et les réalités des petites collectivités soient reconnus et développés afin d'assurer une éducation de qualité équitable dans toutes les collectivités des TNO ».

Pour chacune des mesures pertinentes listées sous ces thèmes, on précise les résultats livrables et les délais d'application des mesures. Le plan d'action nomme également les principales divisions du MÉCF à qui il reviendra de concrétiser ces mesures, de même que les partenaires avec lesquelles le MÉCF s'attend à collaborer.

Le présent plan d'action met aussi en lien la mesure proposée avec la recommandation correspondante dans le rapport du BVG, l'évaluation du Cadre, l'engagement du mandat ou l'engagement pour la renouveau et l'innovation en éducation. Voir l'Annexe 1 pour connaître les détails du Plan d'action pour améliorer les résultats des élèves ténois de la prématernelle à la 12^e année.

Le MÉCF a aussi défini des mesures précises pour répondre directement et expressément aux recommandations du BVG, selon l'ordre où elles apparaissent dans le rapport d'audit (voir l'Annexe 2). Les mesures du MÉCF font suite à plus d'une recommandation, ce qui pourrait laisser craindre un dédoublement des efforts, mais cela s'explique simplement par le fait que les résultats des élèves sont influencés par plus d'une mesure.

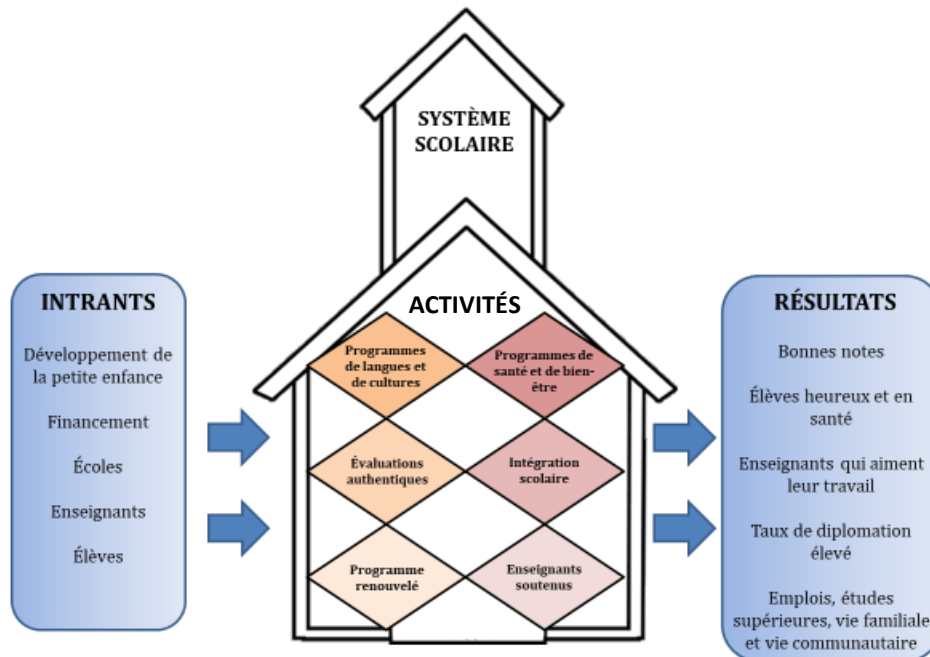
Suivi et évaluation des efforts du MÉCF

Pour déterminer si le Plan d'action aura un effet sur les résultats des élèves, le MÉCF doit pouvoir mesurer l'efficacité de chaque intervention qu'il prévoit mettre en place. Mais le processus n'est pas simple, étant donné que l'amélioration des résultats scolaires n'est souvent pas attribuable à une seule mesure ou série de mesure; en outre, les changements ne se concrétiseront probablement pas à court terme. Les résultats des élèves sont plutôt tributaires d'une multitude d'efforts déployés sur une période continue dans les services à la petite enfance et le système d'éducation, ainsi que de facteurs qui échappent au contrôle de ces systèmes.

Pour surmonter cette difficulté, le MÉCF adopte une approche systémique pour évaluer ses mesures. Par exemple, il surveille et évalue en collaboration avec le MSSS la qualité des services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants en se fondant sur le *Cadre et plan d'action pour le développement du jeune enfant « Partir du bon pied »*. L'*accord et le plan d'action bilatéraux Canada-TNO sur l'apprentissage de la petite enfance et la garde des jeunes enfants* comprennent aussi des indicateurs qui sont présentés annuellement dans un rapport au gouvernement fédéral et qui figurent également dans le rapport national sur l'éducation et la garde des jeunes enfants au Canada. Le *Plan d'action supplémentaire sur le soutien à l'accès aux services de garde d'enfants* utilise aussi ces indicateurs.

De plus, le MÉCF a établi des mesures générales du rendement pour le système d'éducation de la prématernelle à la 12^e année (voir l'Annexe 3) sur lesquelles il fera rapport régulièrement afin de vérifier l'efficacité des mesures du système d'éducation pour améliorer les résultats des élèves. Ces mesures du rendement suivent une approche logique de la planification des programmes, comme le montre la figure ci-dessous; cette approche suppose que, si le système d'éducation dispose des ressources nécessaires (mesures des intrants) et que les interventions sont fructueuses (mesures des activités), alors il est probable que les résultats des élèves s'améliorent (mesures du rendement).

Les changements effectués aujourd'hui au système ne porteront pas forcément fruit immédiatement. Les résultats des élèves à long terme pourraient même ne pas s'améliorer dans les quatre ans que durera le plan d'action. Toutefois, les modifications apportées dans la foulée du plan d'action créeront les conditions propices à une amélioration des résultats afin de former des élèves heureux, en santé et autonomes pour les décennies à venir.



Si possible, on s’attend à ce que les mesures du rendement soient mises à jour et fassent l’objet d’un rapport annuel. Les mesures qui ne seront pas publiées annuellement seront présentées tous les cinq ans dans une évaluation exhaustive axée sur les résultats qu’exige le Cadre de planification et de responsabilisation pour le système d’éducation, de la préscolaire à la 12^e année.

En plus du rapport sur les mesures du rendement et l’évaluation quinquennale, le MÉCF s’engage à réaliser un examen exhaustif des initiatives définies dans le plan d’action. Le rapport qui découle de cet examen, combiné aux exigences de responsabilisation du Cadre de planification et de responsabilisation, permettra au MÉCF de savoir si ses efforts améliorent les résultats des élèves, puis de décider des mesures qui influencent positivement les résultats pour s’ajuster au besoin ou abandonner les interventions inefficaces.

Annexe 1 : Plan d'action pour améliorer les résultats des élèves ténois de la prématernelle à la 12^e année

Thème 1 : Services d'éducation et de garde de qualité pour les jeunes enfants

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) cherche à progresser vers un service de garde universel en rendant les garderies plus accessibles et abordables. Afin de renforcer la capacité du secteur, le GTNO concerta les gouvernements et organisations autochtones, les collectivités et les organisations non gouvernementales (ONG) pour arriver à une solution durable dont il pourra mesurer concrètement les résultats et qui lui permettra d'exploiter les ressources à sa portée. Portant la responsabilité commune de piloter les démarches liées au *Cadre sur le développement de la petite enfance « Partir du bon pied »*, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) comptent actualiser leur approche en matière de garde et de développement de l'enfance à la lumière des priorités de la 19^e Assemblée législative et du mandat du GTNO. Ce faisant, ils élaboreront une stratégie sur l'éducation et la garde des jeunes enfants à l'horizon 2030 qui portera principalement sur l'offre, partout sur le territoire, de services d'éducation et de garde des jeunes enfants.

Pour développer les services d'éducation et de garde des jeunes enfants, le GTNO mise sur ces trois piliers :

1. *Augmenter l'accessibilité*
2. *Augmenter l'abordabilité*
3. *Améliorer la qualité des services*

Dans le cadre de son audit, le Bureau du vérificateur général (BVG) s'est penché sur les aspects du troisième pilier (améliorer la qualité des services), et plus précisément sur la nécessité d'accompagner les services agréés de garde de jeunes enfants dans la prestation de services de grande qualité. Toujours selon le rapport du BVG, il faut valoriser les compétences et les connaissances des éducateurs et accroître le nombre d'éducateurs qualifiés en mesure de s'adapter aux besoins comportementaux des enfants ténois.

Les mesures du présent plan ayant trait à la petite enfance sont celles qui donnent précisément suite à l'audit du BVG. Elles ne tiennent pas compte des deux autres piliers de la stratégie des TNO visant à établir un accès universel aux services de garde, lesquels seront traités dans un autre document.

Les mesures associées au présent thème traitent des recommandations du BVG suivantes :

- N° 51 : Le MÉCF doit élaborer des règles régissant la mise en place d'un programme par les exploitants de garderie qui répondent aux exigences pédagogiques du *Règlement sur les normes applicables aux garderies*; faire le suivi de la conformité des garderies aux exigences de programme, cerner les besoins de formation des exploitants de garderie et de leur personnel puis offrir la formation pertinente; et instaurer une méthode harmonisée d'évaluation des exploitants et des éducateurs en garderie dépourvus des qualifications officielles.
- N° 62 : Le MÉCF doit établir et appliquer des mesures de rendement afin d'évaluer régulièrement les résultats du système d'éducation et apporter les modifications nécessaires à ses programmes et services.

Les mesures associées au présent thème contribuent également à atteindre les engagements suivants du

Cadre :

- N° 4 : Le GTNO veillera à ce que les apprenants bénéficient d'une éducation de qualité accompagnée et personnalisée.
- N° 5 : Le GTNO fera en sorte que les points forts et les réalités des petites collectivités soient reconnus et développés afin d'assurer une éducation de qualité équitable dans toutes les collectivités des TNO.

Thème 1 : Services d'éducation et de garde de qualité pour les jeunes enfants

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Budget \$/ Division
			Cadre	BVG	Évaluation du Cadre			
1.1	Concevoir un Cadre d'apprentissage pour les jeunes enfants et un guide de soutien aux éducateurs de la petite enfance	Divisions : • ELCC • PRE Partenaires • Services de garde agréés	4	51, 62	s.o.	Mettre à l'essai le Cadre d'apprentissage à la petite enfance dans quelques Services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants et accompagner leur personnel en leur offrant une formation.	2021-2022 : T4	40 000 \$ / ELCC
						En fonction des résultats de l'évaluation, achever la mise au point du Cadre et du guide destiné aux éducateurs de la petite enfance.	2022-2023 : T4	
1.2	Offrir des occasions de perfectionnement professionnel aux éducateurs de la petite enfance	Divisions : • ELCC Partenaires • Services de garde agréés	4, 5	51	s.o.	Élaborer et mettre à exécution un plan annuel de formation des exploitants et des éducateurs.	2020-2021 : T4	801 000 \$ / ELCC
						Augmenter le taux de participation aux formations offertes par le MÉCF des éducateurs de la petite enfance.	2021-2022 : T1 à T4	

Légende des divisions et partenaires	
ELCC	Division de l'éducation et de la garde des jeunes enfants du MÉCF
Services de garde agréés	Programmes agréés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
PRE	Division de la planification, de la recherche et de l'évaluation du MÉCF

Thème 2 : Renforcement des compétences et des capacités de la main-d'œuvre

Planifier et développer une main-d'œuvre ténosé compétente et stable pour combler les besoins du système d'éducation des TNO est prioritaire. Dans ce thème, le système adopte une approche collaborative pour mieux comprendre les besoins actuels et futurs des écoles en ressources humaines – moniteurs de langue autochtone, aides-enseignants, etc. Les organismes scolaires doivent s'entendre sur des stratégies communes pour que les employés ténosés et autochtones soient, si possible, outillés pour répondre aux besoins du système d'éducation publique et de ses élèves.

Actuellement, le manque de moniteurs de langue est particulièrement criant. Pour faire prospérer les langues autochtones, d'autres personnes doivent se porter volontaires pour les enseigner, mais avant tout, revitaliser les langues autochtones sur le territoire est nécessaire. Or, les langues autochtones sont très érodées et les locuteurs gagneraient à améliorer leurs compétences linguistiques. Il faut donc concevoir et mettre en œuvre une batterie de programmes postsecondaires qui revitaliseront ces langues. Sans de tels programmes qui transfèrent des compétences linguistiques et qui outillent des locuteurs à enseigner leur langue, le système d'éducation sera incapable de diffuser un enseignement en langues autochtones.

Selon l'audit du BVG, il faut mettre en place d'autres programmes postsecondaires pour préparer les futurs employés – comme les aides-enseignants – du système d'éducation (de la prématernelle à la 12^e année). Le présent plan prévoit la création d'un titre de niveau de compétence pour qu'au moment où les futurs aides-enseignants accèdent à un emploi dans le système d'éducation, ils soient dotés d'un titre de compétence et de la base de connaissances et de compétences nécessaires afin de répondre aux besoins de leurs élèves.

Enfin, grâce à des cours comme les études nordiques, le processus d'autochtonisation de l'éducation permet de lever le voile sur la véritable histoire des peuples autochtones des TNO. Ces cours pouvant mettre en lumière l'importance de l'enseignement des cultures autochtones stimulent la fierté identitaire de la population étudiante et lui font prendre conscience de la résilience de ses ancêtres et de ses contemporains. Ils peuvent également insuffler à la population étudiante le désir d'enseigner les langues autochtones ou d'accompagner des élèves dans leur éducation en rejoignant les rangs du personnel enseignant.

Les mesures associées au présent thème traitent des recommandations du BVG suivantes :

- N° 27 : Le MÉCF doit travailler avec les organismes scolaires à la mise en œuvre complète du programme de langues autochtones et à l'embauche et la formation de suffisamment de moniteurs de langue autochtones.
- N° 34 : Le MÉCF doit mettre à jour l'orientation générale des aides-enseignants et leur fournir la formation adéquate pour bien combler les besoins des élèves.
- N° 64 : Le MÉCF doit suivre la progression des élèves dans l'apprentissage d'une langue autochtone, vérifier la pertinence de son programme dans un enseignement fondé sur les cultures et revoir éventuellement son approche.

Les mesures associées au présent thème contribuent également à atteindre les engagements suivants du

Cadre :

- N° 1 : Le GTNO veillera à ce que les écoles et les collectivités travaillent main dans la main pour nouer et renforcer des relations positives.

- N° 3 : Le GTNO fera de son mieux pour veiller à ce que les éducateurs vivent des expériences et accèdent à des ressources qui favorisent leur mieux-être afin qu'ils se concentrent sur l'excellence de leur enseignement.
- N° 5 : Le GTNO fera en sorte que les points forts et les réalités des petites collectivités soient reconnus et développés afin d'assurer une éducation de qualité équitable dans toutes les collectivités des TNO.

Thème 2 : Renforcement des compétences et des capacités de la main-d'œuvre

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Budget \$ / Division
			Cadre	BV G	Évaluation du Cadre			
2.1	Plan de recrutement de moniteurs de langue autochtones (prémamanuelle à 12 ^e année)	Divisions : • SLEA • EOED Partenaires • Finances • OS	1, 3, 5	27, 64	s.o.	Élaborer un plan de recrutement indiquant les approches que le MÉCF et les organismes scolaires adopteront pour répondre aux besoins systémiques des moniteurs de langue autochtones de la prémamanuelle à la 12 ^e année. Ce plan portera sur l'offre actuelle, les projections d'attrition et les potentielles stratégies de recrutement des moniteurs.	2020-2021 : T1 à T4	50 000 \$ / Cadre
						Lancer des initiatives spécifiques visant à augmenter le nombre de moniteurs de langue autochtones.	2021-2022 : T1 à T4	
2.2	Programme de certificat en revitalisation des langues autochtones (CRLA)	Divisions : • SLEA • PRE Partenaires • GOA • CA • UVic	1, 3, 5	27, 64	3, 4, 6, 7	Mener un programme pilote de deux ans en partenariat avec le Collège Aurora, l'Université de Victoria (UVic) et les gouvernements autochtones régionaux.	2018-2020 : Terminé	2018-2020 : Terminé
2.3	Donner un élan au programme mentor-apprenti	Divisions : • SLEA • PRE Partenaires • GOA • CA • UVic	1, 3, 5	27, 64	3, 4, 6, 7	Mettre à l'essai le programme mentor-apprenti grâce à un partenariat avec des gouvernements autochtones régionaux.	2019-2020 : T1 à T4	2019-2020 : Terminé
						En fonction de l'évaluation 2019-2020, offrir, en partenariat avec les gouvernements autochtones régionaux, le programme mentor-apprenti 2020-2021.	2020-2022 : T1 à T4	
2.4	Préparer un programme pilote de diplôme de langues autochtones d'une durée de 3 ans	Divisions : • SLEA Partenaires • GOA • CA • UVic	1, 3, 5	27, 64	s.o. s.o.	Recherche et développement pour créer un programme pilote de diplôme de langues autochtones d'une durée de 3 ans en partenariat avec le Collège Aurora, l'Université de Victoria et les gouvernements autochtones régionaux.	2020-2022 : T1 à T4	1,2 M\$ / SLEA

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Budget \$ / Division
			Cadre	BV G	Évaluation du Cadre			
2.5	Accroître le nombre de bourses d'études en langues autochtones	Divisions : • SLEA Partenaires • CA	1, 3, 5	27, 64	s.o. s.o.	Accroître le nombre de bourses d'études en langues autochtones, notamment pour les prochaines cohortes étudiantes au diplôme de langue autochtone.	2022-2023 : T2	150 000 \$ / SLEA
2.6	Lancer le Programme pilote pour soutenir la formation des aides-enseignants de la prématernelle à la 12 ^e année	Divisions : • SSW • PRE Partenaires • CA	3, 5	34	3, 4, 7	Instaurer un programme pilote pour soutenir les aides-enseignants de la prématernelle à la 12 ^e année.	2020-2021 : T1 à T4	730 000 \$ / Cadre
						Établir un partenariat avec le collège Aurora pour mettre en place un programme de formation continue à la certification.	2022-2023 : T1 à T4	

Légende des divisions et partenaires						
CA	Collège Aurora	Finances	Ministère des Finances du GTNO	PRE	Division de la planification, de la recherche et de l'évaluation du MÉCF	
OS	Organismes scolaires	SLEA	Secrétariat de l'éducation et des langues autochtones du MÉCF	SSW	Division du soutien et du bien-être des élèves du MÉCF	
EOED	Services aux organismes scolaires et perfectionnement des éducateurs du MÉCF	GOA	organismes gouvernementaux autochtones	UVic	Université de Victoria	

Thème 3 : Programme et évaluation des élèves

Le programme scolaire, qui décrit le contenu et le calendrier scolaire général, sert de fondement au système d'éducation. Il informe brièvement le personnel enseignant de la façon idéale d'enseigner les concepts, mais leur laisse décider des stratégies et des ressources à employer.

Les programmes scolaires des TNO sont essentiellement inspirés de ceux d'autres provinces comme ceux de l'Alberta, mais certains programmes – prématernelle, maternelle, langues autochtones et études nordiques – ont été conçus ici. Aujourd'hui, une modernisation serait bénéfique et, comme d'autres provinces et territoire, les TNO doivent veiller à ce que les programmes répondent aux besoins de la population étudiante.

Le GTNO est à examiner des moyens de vérifier que le programme suivi par les écoles sur son territoire est le mieux adapté aux élèves ténos. Il veut ainsi s'assurer que les élèves adoptent les réflexes, connaissances et compétences qui leur permettront de réussir dans le monde moderne.

De plus, les évaluations en classe, sources utiles d'information sur la progression de l'apprentissage des élèves ténos, font partie intégrante de la pédagogie. Il est donc important de moderniser, de consolider et de protéger les pratiques d'évaluation afin de mesurer, d'évaluer et de comptabiliser les résultats des élèves et ainsi pouvoir informer au mieux les parents et tuteurs de la progression scolaire de l'enfant.

Les mesures associées au présent thème traitent des recommandations du BVG suivantes :

- N° 27 : Le MÉCF doit travailler avec les organismes scolaires à la mise en œuvre complète du programme de langues autochtones et à l'embauche et la formation d'une quantité suffisante de moniteurs de langue autochtones.
- N° 64 : Le MÉCF doit suivre la progression des élèves dans l'apprentissage d'une langue autochtone, vérifier la pertinence de son programme dans un enseignement fondé sur les cultures et revoir éventuellement son approche.
- N° 74 : Le MÉCF doit adopter une méthode plus fiable pour calculer le taux de diplomation, repérer, recueillir et analyser les données permettant de mesurer de manière adéquate les résultats des élèves afin de relever les changements à appliquer dans le système d'éducation, et apporter les modifications qui s'imposent.

Les mesures associées au présent thème contribuent également à atteindre les engagements suivants du Cadre :

- N° 1 : Le GTNO veillera à ce que les écoles et les collectivités travaillent main dans la main pour nouer et renforcer des relations positives.
- N° 2 : Le GTNO remplira son rôle pour veiller à ce que le mieux-être des élèves et l'élaboration d'un sentiment positif de l'identité soient encouragés et intégrés dans les expériences, les programmes et les environnements scolaires.
- N° 4 : Le GTNO veillera à ce que les apprenants bénéficient d'une éducation de qualité accompagnée et personnalisée.
- N° 5 : Le GTNO fera en sorte que les points forts et les réalités des petites collectivités soient reconnus et développés afin d'assurer une éducation de qualité équitable dans toutes les collectivités des TNO.
- N° 6 : Le GTNO assumera son rôle pour réformer le programme d'études de la maternelle à la 12e année et faire en sorte qu'il soit enseigné de façon pertinente et innovante et en s'appuyant sur la recherche.

- N° 7 : Le GTNO s’efforcera de veiller à ce que l’évaluation de l’apprentissage et les mesures prises à partir des données générales soient complètes, fondées sur les points forts et axées sur le développement.

Thème 3 : Programme et évaluation des élèves

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Budget \$/ Division
			Cadre	BVG	Évaluation du Cadre			
3.1	Lancer le programme « Nos langues » de la prématernelle à la 12 ^e année et le guide sur l’éducation et les langues autochtones	DIVISION <ul style="list-style-type: none"> • CDSA • SLEA • PRE Partenaires <ul style="list-style-type: none"> • OS • GA 	1, 2, 5, 6	27, 64	3, 4, 5, 6, 7	Mettre en place un projet pilote biennal à grande échelle de la maternelle à la 12 ^e année. Développer des ressources pédagogiques et des outils d’évaluation et fournir un accompagnement continu au personnel enseignant prenant part au projet pilote.	2019-2020 : Terminé	850 000 \$ / Cadre
						Mettre en place le programme « Nos langues » dans toutes les écoles des TNO et vérifier qu’elles utilisent le Guide sur l’éducation et les langues autochtones.	2020-2024 : T1 à T4	
3.2	Étudier l’option de modifier le programme d’études de la 1 ^{re} à la 12 ^e année en collaboration avec une autre province ou un autre territoire (substitution ou adaptation)	DIVISION <ul style="list-style-type: none"> • CDSA Partenaires <ul style="list-style-type: none"> • OS • GA 	5, 6	74	s.o.	Rédiger un document sur les options de programme à l’intention du ministre du MÉCF.	2019-2020 : Terminé	4,265 M\$ / Cadre
						Consulter les gouvernements autochtones et les organismes scolaires.	2021-2022 : T1 à T2	
						Si le Ministère approuve les démarches, amorcer l’adaptation et la mise en œuvre du nouveau programme scolaire.	2021-2022 : T1 à T4	
3.3	Élaborer une stratégie de littératie et de numératie pour la prématernelle à la 4 ^e année	Divisions : <ul style="list-style-type: none"> • CDSA • ELCC • SSW • SLEA • EOED • PRE Partenaires <ul style="list-style-type: none"> • OS 	5, 6	s.o.	3, 4, 6, 7	Élaborer une stratégie de littératie et de numératie pour la prématernelle à la 4 ^e année en collaboration avec les organismes scolaires.	2021-2023 : T1 à T4	275 000 \$ / Cadre
						Publier, diffuser et mettre en application la stratégie en matière de littératie et de numératie de la prématernelle à la 4 ^e année et former le personnel enseignant à l’appliquer.	2023-2024 : T4	
3.4	Élaborer le programme d’études nordiques 20 avec les organismes scolaires et les gouvernements autochtones	Divisions : <ul style="list-style-type: none"> • CDSA • SLEA Partenaires <ul style="list-style-type: none"> • OS • GA 	1, 5, 6	64	s.o.	Développer la portée et l’ordre du cours en concertation avec les organismes scolaires et les gouvernements autochtones.	2020-2022 : T2 à T4	1,260 M\$ / CDSA
						Mettre en œuvre un programme pilote d’études nordiques 20 à petite échelle dans des écoles sélectionnées des TNO.	2022-2023 : T2	
						Étendre le projet pilote à toutes les écoles secondaires des TNO.	2023-2024 : T2	

Légende des divisions et partenaires			
OS	Organismes scolaires	GA	Gouvernement autochtone
ELCC	Division de l'éducation et de la garde des jeunes enfants du MÉCF	Justice	Ministère de la Justice des TNO
EOED	Services aux organismes scolaires et perfectionnement des éducateurs du MÉCF	PRE	Division de la planification, de la recherche et de l'évaluation du MÉCF
CDSA	Division des programmes et de l'évaluation des élèves du MÉCF	SSW	Division du soutien et du bien-être des élèves du MÉCF
SLEA	Secrétariat de l'éducation et des langues autochtones du MÉCF	UVic	Université de Victoria

Thème 4 : Mesures de soutien aux élèves

Comme chaque élève est unique, ce ne sont pas tous les élèves qui entrent à l'école sur le même pied d'égalité; ils ont chacun leurs propres besoins à combler. Les mesures pour les épauler vont donc des simples observations des enseignants menant à de la rétroaction pour l'apprenant à un diagnostic médical et un plan de soutien individuel qui encadre l'élève de la prématernelle à la 12^e année. Il est attendu que le système ainsi que les travailleurs qui le composent s'efforcent de répondre aux besoins de l'élève, quels qu'ils soient.

Le système d'éducation téniois repose sur un système de soutien à trois paliers, ce qui signifie que la majorité des élèves requièrent des mesures qui profitent à tous, mais qu'un nombre toujours plus restreint d'élèves nécessite un accompagnement soutenu. Le premier palier de ce modèle porte sur les aides universelles comme des plans de comportement pour toute l'école, les stratégies pédagogiques des enseignants, ainsi que le programme scolaire. Parmi ces aides, notons entre autres les stratégies pédagogiques, les services qu'offrent les conseillers en soins à l'enfance et à la jeunesse, et les conseillers en orientation et en éducation. Le deuxième palier s'adresse aux élèves nécessitant un soutien ciblé pour réussir. Ces aides prennent la forme de plan de soutien accompagné de modifications, de diagnostic des besoins et de fourniture de technologie d'assistance en soutien à l'apprentissage. Le troisième et dernier palier consiste en un soutien intensif et personnalisé. L'enfant est souvent dirigé vers un spécialiste ou est accompagné par une agence externe.

Misant sur les progrès réalisés à ce jour, le MÉCF veut déterminer les types d'aides disponibles pour les élèves, quel que soit leur palier. Il faut continuer de déployer des services universels efficaces tels que le programme d'apprentissage à distance du Nord (ADN), les services des conseillers en orientation et en éducation et des conseillers en soins à l'enfance et à la jeunesse (CSEJ). Il s'agira également d'accroître la capacité du système d'éducation à travailler avec d'autres organismes tels que les autorités sanitaires afin de garantir que des aides ciblées et intensives soient également coordonnées et facilement accessibles.

Les mesures associées au présent thème traitent des recommandations du BVG suivantes :

- N° 34 : Le MÉCF doit mettre à jour l'orientation générale des aides-enseignants et leur fournir la formation adéquate pour bien combler les besoins des élèves.
- N° 45 : Le MÉCF doit cerner ce qui empêche le système d'éducation de fournir un accès équitable à un enseignement de qualité pour tous les élèves et prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Ce faisant, il pourrait épauler davantage les directeurs des petites écoles et les enseignants de classes multiniveaux.

Les mesures associées au présent thème contribuent également à atteindre les engagements suivants du Cadre :

- N° 2 : Le GTNO remplira son rôle pour veiller à ce que le mieux-être des élèves et l'élaboration d'un sentiment positif de l'identité soient encouragés et intégrés dans les expériences, les programmes et les environnements scolaires.
- N° 3 : Le GTNO fera de son mieux pour veiller à ce que les éducateurs vivent des expériences et accèdent à des ressources qui favorisent leur mieux-être afin qu'ils se concentrent sur l'excellence de leur enseignement.
- N° 4 : Le GTNO veillera à ce que les apprenants bénéficient d'une éducation de qualité accompagnée et personnalisée.

- N° 5 : Le GTNO fera en sorte que les points forts et les réalités des petites collectivités soient reconnus et développés afin d'assurer une éducation de qualité équitable dans toutes les collectivités des TNO.

Thème 4 : Mesures de soutien aux élèves

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Bdget \$ / Division
			Cadre	BVG	Évaluation du Cadre			
4.1	Veiller à ce que toutes les petites écoles aient accès à l'apprentissage à distance grâce au programme Apprentissage à distance du Nord	Divisions • CDSA • PRE Partenaires • OS	4, 5	45	3, 4, 5, 6, 7	Nombre de petites écoles participant au programme Apprentissage à distance du Nord en 2019-2020 passé de 15 à 20.	2020-2021 : T4	10,95 M\$ / CDSA
						Nombre de cours offerts dans le programme Apprentissage à distance du Nord passé de 17 à 27.	2023-2024 : T4	
4.2	Étendre le programme de conseillers en orientation et en éducation	Divisions : • SSW Partenaires • OS	2, 4, 5	s.o.	s.o.	Ouvrir, d'ici 2024, 12 postes de conseillers en orientation et en éducation disséminés dans les régions des TNO.	2023-2024 : T4	1,27 M\$ / SSW
						Pourcentage des élèves de 9 ^e à 12 ^e année fréquentant un conseiller en orientation et en éducation accru de 70 % (780) en 2019-2020.	2023-2024 : T4	
4.3	Rédiger une description générique de poste d'aide-enseignant de la prématernelle à la 12 ^e année	Divisions : • SSW Partenaires • OS	3, 4, 5	34	s.o.	Créer et utiliser une description générique de poste d'aide-enseignant de la prématernelle à la 12 ^e année.	2019-2020 : Terminé	0 \$ à l'interne / SSW
4.4	Mettre à jour la section du manuel sur l'intégration scolaire à propos des aides-enseignants de la prématernelle à la 12 ^e année	Divisions : • SSW Partenaires • OS	3, 4, 5	34	s.o.	Réviser et mettre à jour la section du manuel sur l'intégration scolaire à propos des aides-enseignants de la prématernelle à la 12 ^e année.	2020-2021 : T1 à T4	30 000 \$ / Cadre
4.5	Améliorer l'intégration des services destinés aux enfants et aux adolescents dans le système d'éducation en développant les capacités régionales	Divisions : • SSW • PLC Partenaires • Justice • MSSS • ASTNO • OS • GA	2, 4, 5	s.o.	3, 4, 6, 7	Étudier les approches régionales pour accroître la capacité de l'équipe de soutien territoriale.	2020-2021 : T4	700 000 \$ / Cadre
						Décider d'un site pilote ou de démonstration pour déployer et évaluer le modèle.	2021-2022 : T4	
						Collaborer avec les autres ministères pour mettre au point un modèle de prestation de services intégrés prévoyant la fourniture de services dans les écoles.	2022-2024 : T4	
4.6	Améliorer les services de consultation en santé mentale	Divisions : • SSW • PRE	2, 5	45	3, 4, 5, 6, 7	Soutenir toutes les régions grâce à 42 conseillers en soins à l'enfance et à la jeunesse et 7 superviseurs cliniques.	2021-2022 : T4	1,29 M\$ / Cadre,

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Bdudget \$ / Division
			Cadre	BVG	Évaluation du Cadre			
	offerts aux enfants et aux adolescents	Partenaires <ul style="list-style-type: none"> • MSSS • ASTNO • OS • GA 				Offrir de la formation sur la santé mentale, des ressources et des stratégies de prévention pour la classe (Niveau 1) et pour l'école (Niveau 2).	2019-2022 : T1 à T4	550 000 \$ / SSW, 3,35 M\$ / MSSS

Légende des divisions et partenaires			
OS	Organismes scolaires	GA	Gouvernement autochtone
ELCC	Division de l'éducation et de la garde des jeunes enfants du MÉCF	Justice	Ministère de la Justice des TNO
EOED	Services aux organismes scolaires et perfectionnement des éducateurs du MÉCF	ASTNO	Administration des services de santé et des services sociaux des TNO
CDSA	Division des programmes et de l'évaluation des élèves du MÉCF	PRE	Division de la planification, de la recherche et de l'évaluation du MÉCF
SLEA	Secrétariat de l'éducation et des langues autochtones du MÉCF	SSW	Division du soutien et du bien-être des élèves du MÉCF
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux des TNO	UVic	Université de Victoria
PLC	Division des politiques, de la législation et des communications		

Thème 5 : Formation, perfectionnement et soutien du personnel scolaire

Le Cadre d'action pour le renouveau et l'innovation en éducation accorde une grande importance à l'accompagnement des éducateurs ténois afin de les habiliter à combler au mieux les besoins des élèves. Des recherches ont notamment indiqué que des enseignants très compétents et efficaces ont une grande incidence sur l'apprentissage des élèves.

Aux TNO, la formation et le perfectionnement professionnel du corps enseignant relèvent d'une double responsabilité. D'un côté, les enseignants sont des professionnels ayant accès, dans le cadre de leur convention collective, à un fonds de perfectionnement professionnel qui leur garantit des séances de perfectionnement professionnel de leur choix. D'un autre côté, le MÉCF et les organismes scolaires ont pour mission de contribuer à la formation et au perfectionnement professionnel de tout le personnel scolaire afin de les doter des compétences pour épauler les élèves dans leur réussite et dans l'obtention de leur diplôme. Fournir au personnel scolaire la formation, le soutien, les ressources ainsi que des occasions de collaborer avec leurs collègues des autres écoles et collectivités est assurément une des meilleures façons de les appuyer pour qu'ils puissent à leur tour aider les élèves.

À la lumière de ce besoin, le MÉCF entend mettre sur pied et offrir une formation destinée spécifiquement aux employés des petites écoles, pour contrer les problèmes d'iniquité dans l'éducation. Le MÉCF doit également remédier aux problèmes systémiques de formation et de soutien pour assurer une utilisation efficace des ressources. Il s'agit là d'un aspect du système d'éducation qui doit être modernisé afin de l'adapter aux besoins du personnel scolaire et de réduire l'écart entre les petites et les grandes écoles. Pour surmonter les obstacles systémiques, le MÉCF doit faire respecter les normes pédagogiques et les exigences de certification actuelles et vérifier que celles-ci répondent bien aux besoins spécifiques et très spécialisés des éducateurs des écoles ténoises (directeurs, enseignants de soutien aux programmes, conseillers pédagogiques, enseignants titulaires, aides-enseignants). Par ailleurs, ces normes constitueront les fondements du mode d'évaluation des employés et de leur accompagnement grâce à diverses possibilités de perfectionnement et de formation au cours d'une année scolaire donnée et pendant toute leur carrière dans l'éducation.

Les mesures associées au présent thème traitent des recommandations du BVG suivantes :

- N° 34 : Le MÉCF doit mettre à jour l'orientation générale des aides-enseignants et leur fournir la formation adéquate pour bien combler les besoins des élèves.
- N° 45 : Le MÉCF doit cerner ce qui empêche le système d'éducation de fournir un accès équitable à un enseignement de qualité pour tous les élèves et prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Ce faisant, il pourrait épauler davantage les directeurs des petites écoles et les enseignants de classes multiniveaux.
- N° 51 : Le MÉCF doit élaborer des règles régissant la mise en place d'un programme par les exploitants de garderie qui répondent aux exigences pédagogiques du *Règlement sur les normes applicables aux garderies*; faire le suivi de la conformité des garderies aux exigences de programme, cerner les besoins de formation des exploitants de garderie et de leur personnel puis offrir la formation pertinente; et instaurer une méthode harmonisée d'évaluation des exploitants et des éducateurs en garderie dépourvus des qualifications officielles.

- N° 63 : Le MÉCF doit réaliser l'évaluation à mi-parcours du Cadre et recentrer ses efforts sur les mesures prioritaires des dernières années de ce Cadre.
- N° 74 : Le MÉCF doit adopter une méthode plus fiable pour calculer le taux de diplomation; repérer, recueillir et analyser les données permettant de mesurer de manière adéquate les résultats des élèves afin de relever les changements à appliquer dans le système d'éducation; et apporter les modifications qui s'imposent.

Les mesures associées au présent thème contribuent également à atteindre les engagements suivants du Cadre :

- N° 3 : Le GTNO fera de son mieux pour veiller à ce que les éducateurs vivent des expériences et accèdent à des ressources qui favorisent leur mieux-être afin qu'ils se concentrent sur l'excellence de leur enseignement.
- N° 5 : Le GTNO fera en sorte que les points forts et les réalités des petites collectivités soient reconnus et développés afin d'assurer une éducation de qualité équitable dans toutes les collectivités des TNO.
- N° 8 : Le GTNO remplira son rôle pour assurer le suivi et l'évaluation du système éducatif ainsi que la production de rapports sur celui-ci par souci de transparence et de responsabilisation afin de favoriser la réussite des élèves.

Pour que ce changement porte ses fruits, il faut que les possibilités de formation et de perfectionnement soient uniformes et alignées sur les priorités des écoles et des instances régionales et territoriale. Une plus grande coordination des efforts sera nécessaire pour modifier les approches de l'enseignement, favoriser la mise en place de nouveaux programmes scolaires et soutenir de nouvelles initiatives en matière de littératie et de numératie, entre autres.

Thème 5 : Formation, perfectionnement et soutien du personnel scolaire

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Bdudget \$/ Division
			Cadre	BVG	Évaluation du Cadre			
5.1	Mettre en place un système de reconnaissance des titres des éducateurs pour la petite enfance et la prématernelle à la 12 ^e année	MÉCF <ul style="list-style-type: none"> • EOED • ELCC Partenaires <ul style="list-style-type: none"> • OS • AETNO 	3, 5	34, 51	s.o.	Mettre en ligne le système pour tous les nouveaux brevets d'enseignement.	2020-2021 : T3 à T4	915 000 \$ / Cadre
						Intégrer au nouveau système tous les brevets d'enseignement obtenus avant 2021-2022.	2023-2024 : T4	
5.2	Mettre sur pied de la formation et des mesures de soutien pour les directeurs des petites écoles	Divisions : <ul style="list-style-type: none"> • EOED • PRE Partenaires <ul style="list-style-type: none"> • OS 	3, 5	45, 63	3, 4, 5, 6, 7	Réaliser des recherches sur les pratiques exemplaires et interroger les directeurs des petites écoles.	2020-2021 : T3 à T4	595 000 \$ / Cadre
						Mettre sur pied des programmes de formation et de soutien.	2021-2022 : T1 à T4	
						Mener un programme pilote avec les écoles et les directeurs intéressés.	2022-2023 : T1 à T4	

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Bdudget \$/ Division
			Cadre	BVG	Évaluation du Cadre			
5.3	Mettre sur pied de la formation et des mesures de soutien pour les enseignants des classes multiniveaux	Divisions : • EOED • PRE Partenaires • OS	3, 5	45, 63	3, 4, 5, 6, 7	Réaliser des recherches sur les pratiques exemplaires et interroger les directeurs des petites écoles.	2020-2021 : T3 à T4	215 000 \$ / Cadre
						Mettre sur pied des programmes de formation et de soutien.	2021-2022 : T1 à T4	
						Mener un programme pilote avec les écoles et les éducateurs intéressés.	2022-2023 : T1 à T4	
5.4	Élaborer un plan de formation et de soutien au système d'éducation	Divisions : • EOED • CDSA • SSW • ELCC • SLEA Partenaires • OS • AETNO	3, 5	34, 51, 74	s.o.	Lister les occasions de formation et de perfectionnement professionnel prévues par les écoles, les régions et le territoire.	2020-2021 : T3	0 \$ à l'interne / EOED
						Offrir des occasions de formation et de perfectionnement professionnel en personne et à distance pour les employés et les représentants élus des organismes scolaires et le personnel scolaire en partenariat avec les organismes scolaires.	2021-2022 : T1-T4	
5.5	Élaborer des normes axées sur les compétences concernant les éducateurs et des mécanismes inhérents de reddition de compte	Divisions : • EOED Partenaires • OS • AETNO	3, 5, 8	s.o.	s.o.	Mettre en place des normes et des mécanismes de reddition de compte d'ici l'année scolaire 2022-2023.	2022-2023 : T4	25 000 \$ / Cadre

Légende des divisions et partenaires						
OS	Organismes scolaires	SLEA	Secrétariat de l'éducation et des langues autochtones du MÉCF	PRE	Division de la planification, de la recherche et de l'évaluation du MÉCF	
ELCC	Division de l'éducation et de la garde des jeunes enfants du MÉCF	GA	Gouvernement autochtone	SSW	Division du soutien et du bien-être des élèves du MÉCF	
EOED	Services aux organismes scolaires et perfectionnement des éducateurs du MÉCF	AETNO	Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest	CDSA	Division des programmes et de l'évaluation des élèves du MÉCF	

Thème 6 : Gouvernance

La structure actuelle de la *Loi sur l'éducation* et donc le système d'éducation des TNO constituent le produit de l'histoire législative et de l'évolution du territoire. Le legs du colonialisme et les séquelles intergénérationnelles des pensionnats sur les peuples autochtones aux TNO continuent de se répercuter sur la façon dont les peuples perçoivent l'éducation ainsi que la gouvernance et la structure du système d'éducation.

Compte tenu du passé colonialiste du territoire, la *Loi sur l'éducation* actuelle reflète le désir de décentralisation dans la société de l'administration et des responsabilités de nombreux aspects du système d'éducation, particulièrement ceux liés à la prestation des services d'éducation. Souvent, la *Loi* attribue aux organismes scolaires un éventail de pouvoirs qui se chevauchent, et il est parfois difficile de savoir qui, entre l'administration scolaire de district local, le conseil scolaire de division régional ou même le Ministère, a le dernier mot sur certaines décisions.

Un système d'éducation ne défendant pas les intérêts de la collectivité et ne permettant pas l'administration locale de la prestation de services d'éducation n'est pas efficace. Pour éviter cette situation, il faut toutefois lever les ambiguïtés sur les différents rôles et responsabilités des acteurs du système afin de garder l'accent sur les élèves et la réussite scolaire.

Dans le système, des questions sont de plus en plus soulevées sur l'équilibre entre les préférences locales et la nécessité de rendre des comptes ainsi que l'obtention de résultats concrets, avec souvent en toile de fond les ressources financières et leur répartition entre les régions pédagogiques des TNO et au sein de celles-ci. Toute grande révision du cadre de financement des organismes scolaires et des écoles serait influencée par des changements liés à la gouvernance donnant suite à des modifications de la *Loi sur l'éducation* et vice versa.

De plus, la *Loi* entrave la mise en œuvre d'améliorations systémiques et complique la reddition de compte concernant les résultats scolaires par un seul organisme ou une seule personne. Il faut, pour propulser le travail dans ce thème, dresser un tableau clair du mode de fixation des normes d'apprentissage des élèves, du responsable du respect de ces normes et de leur mode de communication, afin que la population sache où se situent les points forts et les besoins.

Les nombreux changements apportés en éducation depuis 1995 ont principalement été provoqués par la recherche et la technologie. Les percées en recherche ont mis en lumière le processus d'apprentissage, donné lieu à de nouvelles technologies liées à l'apprentissage à distance ou à la conception de ressources pédagogiques et suscité le besoin de remettre en question le rôle des acteurs du système dans la réalisation de certaines tâches dans l'éducation.

Les mesures du présent thème ne découlent pas des recommandations du BVG, mais répondent directement à des problèmes de fond relevés par l'audit du BVG et l'évaluation du Cadre.

Les mesures associées au présent thème contribuent également à atteindre les engagements suivants du Cadre :

- N° 5 : Le GTNO fera en sorte que les points forts et les réalités des petites collectivités soient reconnus et développés afin d'assurer une éducation de qualité équitable dans toutes les collectivités des TNO.
- N° 8 : Le GTNO remplira son rôle pour assurer le suivi et l'évaluation du système éducatif ainsi que la production de rapports sur celui-ci par souci de transparence et de responsabilisation afin de favoriser la réussite des élèves.

- N° 9 : Le GTNO continuera de travailler les gouvernements autochtones pour les habiliter à prendre en main l'éducation de leur peuple.

Les changements apportés à la gouvernance actuelle et au modèle de financement actuel ne sont pas garants de la réussite des élèves ténois, mais le MÉCF se prépare à modifier la gouvernance sur ces plans :

- Clarification des rôles, responsabilités et obligations
- Adoption d'une approche cohérente de planification, de prestation, de financement et d'administration des programmes pédagogiques et des infrastructures inhérentes
- Priorisation de l'accompagnement des élèves pour favoriser de bons résultats scolaires

Thème 6 : Gouvernance

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Budget \$/ Division
			Cadre	BVG	Évaluation du Cadre			
6.1	Moderniser la <i>Loi sur l'éducation</i> en consultation avec les intervenants	Divisions : <ul style="list-style-type: none"> • PLC • PRE • EOED • CDSA • SSW • ELCC • SLEA Partenaires <ul style="list-style-type: none"> • OS • AETNO • GA 	5, 8, 9	s.o.	2, 7	Étudier les options de modernisation favorisant la mobilisation des gouvernements autochtones et l'acquisition de compétences et constituer un document de travail.	2020-2021 : T2 à T4	306 000 \$ / Services généraux
						Consulter les parties prenantes.	2020-2021 : T3 à T4	
						Produire un rapport sur les précédentes consultations publiques.	2020-2021 : T4	
						À la lumière des renseignements obtenus dans des recherches et des consultations, rédiger et présenter une proposition d'amendements à la Loi.	2021-2022 : T1 et T2	
6.2	Revoir le cadre de financement en éducation de la prématernelle à la 12 ^e année en consultation avec les intervenants	Divisions : <ul style="list-style-type: none"> • FCP • PLC • EOED • AETNO Partenaires <ul style="list-style-type: none"> • OS 	5, 8, 9	s.o.	2, 7	Constituer un cadre de financement de la prématernelle à la 12 ^e année qui s'harmonise avec la <i>Loi sur l'éducation</i> mise à jour.	2022-2023 : T4	465 000 \$ Services généraux

Légende des divisions et partenaires					
OS	Organismes scolaires	GA	Gouvernements autochtones	PRE	Division de la planification, de la recherche et de l'évaluation du MÉCF
ELCC	Division de l'éducation et de la garde des jeunes enfants du MÉCF	FCP	Finances et planification des immobilisations du MÉCF	SSW	Division du soutien et du bien-être des élèves du MÉCF

EOED	Services aux organismes scolaires et perfectionnement des éducateurs du MÉCF	AETNO	Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest	CDSA	Division des programmes et de l'évaluation des élèves du MÉCF
SLEA	Secrétariat de l'éducation et des langues autochtones du MÉCF	PLC	Division des politiques, de la législation et des communications du MÉCF		

Thème 7 : Suivi et évaluation

Favoriser la réussite des élèves nécessite une méthode systémique de suivi, de mesure et de rapport assurant une prestation efficace du système d'éducation de la prématernelle à la 12^e année. Toutefois, il est difficile pour le Ministère d'attribuer un changement dans les résultats des élèves à une mesure ou un groupe de mesures en particulier. Les résultats des élèves découlent plutôt de toutes les mesures entreprises par les systèmes de la petite enfance et d'éducation, de même que de facteurs qui échappent à l'influence de ces derniers.

Les mesures associées au présent thème traitent des recommandations du BVG suivantes :

- N° 45 : Le MÉCF doit cerner ce qui empêche le système d'éducation de fournir un accès équitable à un enseignement de qualité pour tous les élèves et prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Ce faisant, il pourrait épauler davantage les directeurs des petites écoles et les enseignants de classes multiniveaux.
- N° 62 : Le MÉCF doit établir et appliquer des mesures de rendement afin d'évaluer régulièrement les résultats du système d'éducation et apporter les modifications nécessaires à ses programmes et services.
- N° 63 : Le MÉCF doit réaliser l'évaluation à mi-parcours du Cadre et recentrer ses efforts sur les mesures prioritaires des dernières années de ce Cadre.
- N° 64 : Le MÉCF doit suivre la progression des élèves dans l'apprentissage d'une langue autochtone, vérifier la pertinence de son programme dans un enseignement fondé sur les cultures et revoir éventuellement son approche.
- N° 65 : Le MÉCF doit améliorer le suivi et l'intégration scolaire. Pour ce faire, il doit : étudier les pratiques d'intégration scolaire, notamment en effectuant des vérifications aléatoires des plans d'enseignement individuels; analyser des données (notamment sur les besoins des élèves pour des services de spécialistes) pour vérifier que les besoins des élèves sont bien satisfaits; et apporter des modifications au système d'éducation.
- N° 74 : Le MÉCF doit adopter une méthode plus fiable pour calculer le taux de diplomation; repérer, recueillir et analyser les données permettant de mesurer de manière adéquate les résultats des élèves afin de relever les changements à appliquer dans le système d'éducation; et apporter les modifications qui s'imposent.

Les mesures associées au présent thème contribuent également à atteindre les engagements suivants du Cadre :

- N° 2 : Le GTNO remplira son rôle pour veiller à ce que le mieux-être des élèves et l'élaboration d'un sentiment positif de l'identité soient encouragés et intégrés dans les expériences, les programmes et les environnements scolaires.
- N° 3 : Le GTNO fera de son mieux pour veiller à ce que les éducateurs vivent des expériences et accèdent à des ressources qui favorisent leur mieux-être afin qu'ils se concentrent sur l'excellence de leur enseignement.
- N° 4 : Le GTNO veillera à ce que les apprenants bénéficient d'une éducation de qualité accompagnée et personnalisée.
- N° 5 : Le GTNO fera en sorte que les points forts et les réalités des petites collectivités soient reconnus et développés afin d'assurer une éducation de qualité équitable dans toutes les collectivités des TNO.
- N° 8 : Le GTNO remplira son rôle pour assurer le suivi et l'évaluation du système éducatif ainsi que la production de rapports sur celui-ci par souci de transparence et de responsabilisation afin de favoriser la réussite des élèves.

Le Ministère a établi un Cadre de planification et de responsabilisation qui présente plusieurs obligations redditionnelles pour déterminer si les mesures ont toujours lieu d'être, et modifier ou éliminer les mesures caduques. Ce travail reste utile, mais le Ministère comprend également qu'il faut « combler le fossé » entre la présentation des données et la manière dont les organismes scolaires et les écoles s'en servent pour améliorer les résultats scolaires, grâce à des plans de mobilisation des connaissances pour des ensembles de données tels que l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), l'Instrument sur le développement durant les années intermédiaires (IMDAI) et l'étude sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire (l'Enquête HBSC).

Thème 7 : Suivi et évaluation

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Bdudget \$ / Division
			Cadre	BVG	Évaluation du Cadre			
7.1	Élaborer des plans pour analyser et diffuser les résultats révélés par l'IMDPE, l'IMDAI et les Enquêtes HBSC	Divisions : • PRE • ELCC • EOED • CDSA • SSW Partenaires • OS • MSSS • GA	4, 5, 8	74	3, 4, 7	Élaborer et diffuser une approche d'analyse des données révélées par l'IMDPE.	2020-2021 : T4	150 000 \$ / Cadre
						Élaborer et diffuser une approche d'analyse des données révélées par l'IMDAI et les Enquêtes HBSC.	2021-2022 : T1 à T4	
7.2	Cadre de planification et de reddition de compte de la prématernelle à la 12 ^e année	Divisions : • PRE • Toutes les divisions éducatives du MÉCF Partenaires • OS	8	45, 62, 64, 65, 74	3, 4, 7	Faire le suivi sur les résultats scolaires, y compris sur taux de diplomation.	2019-2020 et annuel	0 \$ à l'interne / PRE
						Présenter les plans de fonctionnement annuels des organismes scolaires.	Annuel	
						Présenter les rapports annuels des organismes scolaires.	Annuel	
7.3	Comportement des élèves, aiguillage et suivi des interventions	Divisions : • SSW • PRE Partenaires • OS	2, 5, 8	74	3, 4, 7	Conclure la procédure d'appel d'offres et confirmer la livraison de la plateforme par le fournisseur.	2019-2020 : T1 à T4	465 000 \$ / Cadre
						Développer un module de suivi des données avec le fournisseur et former du personnel scolaire.	2020-2023 : T1 à T4	
						Lancer et utiliser la plateforme de rapport.	2023-2024 : T1 à T4	
7.4	Évaluation du projet de renforcement des pratiques d'enseignement	Divisions : • PRE • EOED Partenaires • AETNO • NWTSA	3, 8	62	3, 4, 7	Présenter le rapport au comité permanent.	2020-2021 : T3	0 \$ à l'interne / PRE

N°	Mesure	Divisions / partenaires	Recommandations et priorités			Produits livrables	Échéancier Année : trimestre	Budget \$/ Division
			Cadre	BVG	Évaluation du Cadre			
7.5	Révision quinquennale du Cadre	Divisions : • PRE • Toutes les divisions éducatives du MÉCF Partenaires • OS	8	63, 74	3, 4, 7	Réaliser l'évaluation quinquennale du Cadre.	2019-20 : Terminé	0 \$ à l'interne / PRE

Légende des divisions et partenaires					
OS	Organismes scolaires	GA	Gouvernements autochtones	PRE	Division de la planification, de la recherche et de l'évaluation du MÉCF
ELCC	Division de l'éducation et de la garde des jeunes enfants du MÉCF	FCP	Finances et planification des immobilisations du MÉCF	SSW	Division du soutien et du bien-être des élèves du MÉCF
EOED	Services aux organismes scolaires et perfectionnement des éducateurs du MÉCF	AETNO	Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest	CSDA	Division des programmes et de l'évaluation des élèves
SLEA	Secrétariat de l'éducation et des langues autochtones du MÉCF	PLC	Division des politiques, de la législation et des communications du MÉCF	NWTSa	Association des surintendants des Territoires du Nord-Ouest
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux des TNO				

Annexe 2 : Mesures donnant suite aux recommandations du BVG

Afin d'harmoniser le plan d'action aux recommandations du Bureau du vérificateur général (BVG), les mesures qui en relèvent directement sont présentées ci-dessous, dans l'ordre du rapport de l'audit du BVG. Les mesures du MÉCF donnent suite à plus d'une recommandation, ce qui pourrait laisser craindre un dédoublement des efforts, mais cela s'explique par le fait que les résultats des élèves sont influencés par plus d'une mesure.

Recommandation du BVG		Mesures définies
Recommandation n° 27 : Programme d'enseignement des langues autochtones et recrutement de moniteurs de langue	Le MÉCF doit travailler avec les organismes scolaires à la mise en œuvre complète du programme de langues autochtones, à l'embauche et la formation de suffisamment de moniteurs de langue autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2.1 – Plan de recrutement de moniteurs de langue autochtones ○ 2.2 – Programme de certificat en revitalisation des langues autochtones ○ 2.3 – Donner un élan au Programme mentor-apprenti 2020-2021 ○ 2.4 – Préparer un programme pilote de diplôme de langues autochtones d'une durée de 3 ans ○ 2.5 – Accroître le nombre de bourses d'études en langues autochtones ○ 3.1 – Lancer le programme « Nos langues » et le Guide sur l'éducation et les langues autochtones
Recommandation n° 34 : Fournir de la formation aux aides-enseignants	Le MÉCF doit mettre à jour l'orientation générale des aides-enseignants et leur fournir la formation adéquate pour bien combler les besoins des élèves.	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2.6 – Lancer le Programme pilote pour soutenir la formation des aides-enseignants ○ 4.3 – Rédiger une description générique de poste d'aide-enseignant de la prématernelle à la 12^e année ○ 4.4 – Mettre à jour la section du manuel sur l'intégration scolaire à propos des aides-enseignants de la prématernelle à la 12^e année ○ 5.1 – Mettre en place un système de reconnaissance des titres des éducateurs pour la petite enfance et la prématernelle à la 12^e année ○ 5.4 – Élaborer un plan de formation et de soutien au système d'éducation
Recommandation n° 45 : Accompagner les directeurs des petites écoles et les enseignants de classes multiniveaux	Le MÉCF doit cerner ce qui empêche le système d'éducation de fournir un accès équitable à un enseignement de qualité pour tous les élèves et prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Ce faisant, il pourrait épauler davantage les directeurs des petites écoles et les enseignants de classes multiniveaux.	<ul style="list-style-type: none"> ○ 4.1 – Veiller à ce que toutes les petites écoles aient accès à l'apprentissage à distance grâce au programme Apprentissage à distance du Nord ○ 4.6 – Améliorer les services de consultation en santé mentale offerts aux enfants et aux adolescents ○ 5.2 – Mettre sur pied de la formation et des mesures de soutien pour les directeurs des petites écoles ○ 5.3 – Mettre sur pied de la formation et des mesures de soutien pour les enseignants des classes multiniveaux ○ 7.2 – Cadre de planification et de reddition de compte de la prématernelle à la 12^e année
Recommandation n° 51 : Directives pour les garderies et les services de garde	Le MÉCF doit faire ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer des règles régissant la mise en place d'un programme par les exploitants de garderie qui répondent aux exigences pédagogiques du 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1.1 – Concevoir un Cadre d'apprentissage pour les jeunes enfants et un manuel de soutien aux éducateurs de la petite enfance ○ 1.2 – Offrir des occasions de perfectionnement professionnel aux éducateurs de la petite enfance

Recommandation du BVG		Mesures définies
	<p><i>Règlement sur les normes applicables aux garderies.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire le suivi de la conformité des garderies aux exigences de programme, cerner les besoins de formation des exploitants de garderie et de leur personnel puis offrir la formation pertinente. ○ Instaurer une méthode harmonisée d'évaluation des exploitants et des éducateurs en garderie dépourvus des qualifications officielles pour veiller à leur compréhension des pratiques adaptées au stade de développement de l'enfant et à leur capacité d'appliquer cette compréhension à la garderie ou au service de garde. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 5.1 – Mettre en place un système de reconnaissance des titres des éducateurs pour la petite enfance et la prématernelle à la 12^e année ○ 5.4 – Élaborer un plan de formation et de soutien au système d'éducation
<p>Recommandation n° 62 : Établir des mesures de rendement pour le système d'éducation</p>	<p>Le MÉCF doit établir et appliquer des mesures de rendement afin d'évaluer régulièrement les résultats du système d'éducation et apporter les modifications nécessaires à ses programmes et services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1.1 – Concevoir un Cadre d'apprentissage pour les jeunes enfants et un manuel de soutien aux éducateurs de la petite enfance ○ 7.2 – Cadre de planification et de reddition de compte de la prématernelle à la 12^e année ○ 7.4 – Évaluation du projet de renforcement des pratiques d'enseignement
<p>Recommandation n° 63 : Réévaluer les mesures prioritaires afin de recentrer les efforts du Cadre sur celles-ci</p>	<p>Le MÉCF doit réaliser l'évaluation à mi-parcours du Cadre et recentrer ses efforts sur les mesures prioritaires des dernières années du Cadre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ 5.2 – Mettre sur pied de la formation et des mesures de soutien pour les directeurs des petites écoles ○ 5.3 – Mettre sur pied de la formation et des mesures de soutien pour les enseignants des classes multiniveaux ○ 7.5 – Révision quinquennale du Cadre
<p>Recommandation n° 64 : Superviser le programme de langues et de cultures autochtones</p>	<p>Le MÉCF doit suivre la progression des élèves dans l'apprentissage d'une langue autochtone, vérifier la pertinence de son programme dans un enseignement fondé sur les cultures et revoir éventuellement son approche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2.1 – Plan de recrutement de moniteurs de langue autochtones ○ 2.2 – Programme de certificat en revitalisation des langues autochtones ○ 2.3 – Donner un élan au Programme mentor-apprenti 2020-2021 ○ 2.4 – Préparer un programme pilote de diplôme de langues autochtones d'une durée de 3 ans ○ 2.5 – Accroître le nombre de bourses d'études en langues autochtones ○ 3.1 – Lancer le programme « Nos langues » et le Guide sur l'éducation et les langues autochtones ○ 3.4 – Élaborer le programme d'études nordiques 20 avec les organismes scolaires et les gouvernements autochtones ○ 7.2 – Cadre de planification et de reddition de compte de la prématernelle à la 12^e année
<p>Recommandation n° 65 : Mieux superviser l'intégration scolaire du Cadre</p>	<p>Le MÉCF doit mieux superviser l'intégration scolaire. Pour ce faire, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Étudier les pratiques d'intégration scolaire, notamment par la vérification 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 7.2 – Cadre de planification et de reddition de compte de la prématernelle à la 12^e année

Recommandation du BVG		Mesures définies
	<p>aléatoire des plans d'enseignement individuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyser des données (notamment sur les besoins des élèves pour des services de spécialistes) pour vérifier que les besoins des élèves sont satisfaits. ○ Apporter les modifications nécessaires au système d'éducation. 	
<p>Recommandation n° 74 : Revoir la collecte et l'analyse de données</p>	<p>Le MÉCF doit faire ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Adopter une méthode plus fiable pour calculer le taux de diplomation; ○ Repérer, recueillir et analyser les données permettant de mesurer de manière adéquate les résultats des élèves afin de relever les changements à appliquer dans le système d'éducation; ○ Apporter les modifications qui s'imposent. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 3.2 – Étudier l'option de modifier le programme d'études de la 1^{re} à la 12^e année en collaboration avec une autre province ou un autre territoire (substitution ou adaptation) ○ 5.4 – Élaborer un plan de formation et de soutien au système d'éducation ○ 7.1 – Élaborer des plans pour analyser et diffuser les résultats révélés par l'IMDPE, l'IMDAI et les Enquêtes HBSC ○ 7.2 – Cadre de planification et de reddition de compte de la prématernelle à la 12^e année ○ 7.3 – Comportement des élèves, aiguillage et suivi des interventions ○ 7.5 – Révision quinquennale du Cadre

Annexe 3 : Mesures de rendement du système d'éducation de la prématernelle à la 12^e année

Aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) a pour mandat d'assurer la prestation des services d'éducation de la prématernelle à la 12^e année. Non seulement la réussite des élèves dépend d'eux-mêmes, de leurs enseignants, de leurs parents et des responsables de l'éducation, mais elle dépend également du MÉCF. En effet, le Ministère doit notamment définir les principales mesures de rendement du système d'éducation et produire des rapports sur celle-ci.

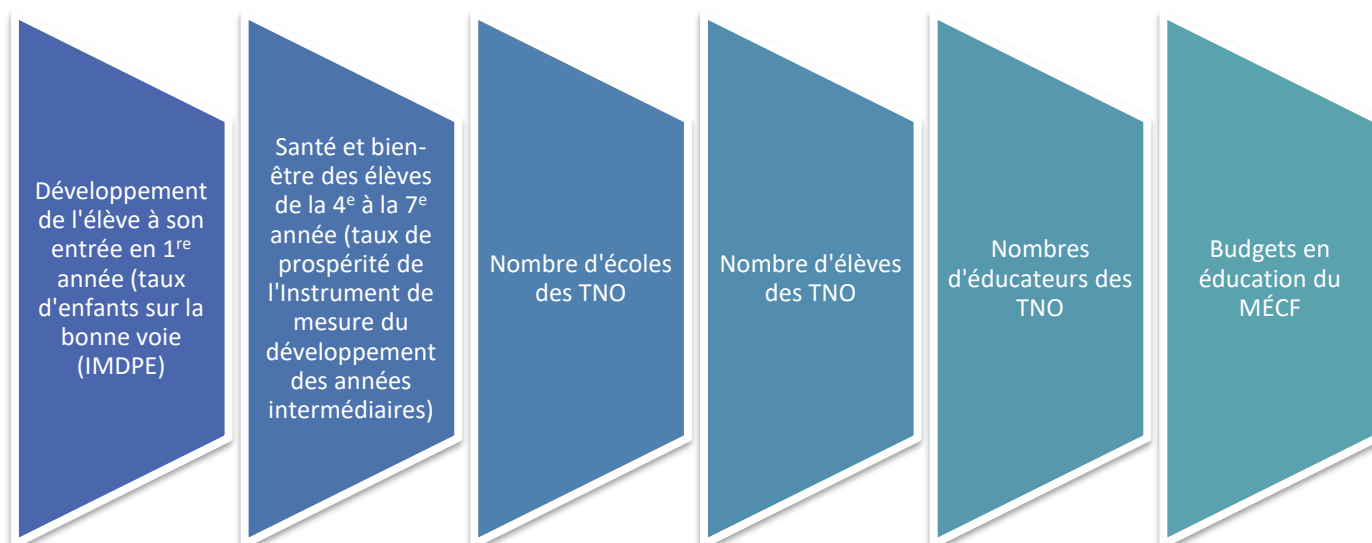
Conçues pour contrôler les résultats du système d'éducation de la prématernelle à la 12^e année, les mesures de rendement suivantes seront publiées chaque année, dès leur collecte. Par ailleurs, elles seront mises à jour au besoin pour rectifier les facteurs mesurés par le MÉCF ou pour modifier leur incidence sur le système d'éducation.

Toutes les mesures font partie de l'une des trois catégories du système : intrants, activités et résultats.

- Les intrants du système d'éducation sont les choses qui entrent dans le système, comme l'argent, les enseignants et les élèves. Les intrants sont ce avec quoi le système d'éducation doit travailler.
- Les activités du système d'éducation sont les choses que le système produit, comme les programmes, les cours et les évaluations. Elles comprennent les différentes façons dont le système est mobilisé pour enseigner aux élèves et les soutenir.
- Finalement, les résultats du système d'éducation constituent une mesure de la réussite. Il s'agit d'éléments comme les notes, le taux de diplomation et le bien-être des élèves. Les résultats sont le produit final du système.

Idéalement, un bon système d'éducation produira des élèves heureux, en santé et compétents qui sont prêts à entamer la prochaine étape de leur vie. Il faut visualiser les conclusions de ce rapport dans le contexte des intrants, des activités et des résultats afin de constater dans quelle mesure le système d'éducation fonctionne dans son ensemble.

Mesure des intrants



Mesure des activités

Élèves de la prématernelle
à la 12^e année

- Inscription des élèves à la prématernelle et la maternelle.
- Inscription des élèves à des options non traditionnelles d'éducation.
- Inscription des élèves à des programmes de langues autochtones.
- Inscription des élèves à des programmes de français.
- Nombre d'élèves avec un plan d'enseignement individualisé.
- Nombre d'élèves avec un plan de soutien à l'élève.
- Nombre et type de programmes élaborés, renouvelés ou à l'essai aux TNO.
- Programmes des TNO avec évaluations normalisées ou communes.
- Résultats aux tests de rendement de l'Alberta pour les élèves de 6^e et de 9^e année.
- Nombre d'élèves de 6^e et de 9^e année des TNO absents ou ayant été exemptés du passage des AAT.
- Résultats des élèves du deuxième cycle du secondaire aux examens menant à l'obtention d'un diplôme.

Enseignants

- Nombre d'heures de temps personnel consacré par les enseignants à des tâches liées à leur travail.
- Participation des enseignants à la Conférence pour les éducateurs nouvellement arrivés aux TNO.

Système d'éducation

- Les organismes scolaires établissent des plan pour l'année à venir dans leurs écoles et les diffusent publiquement.
- Les organismes scolaires font rapport sur l'année écoulée dans leurs écoles et diffusent publiquement ces rapports.
- Le MÉCF produit un rapport des résultats généraux du système d'éducation qu'il publie.

Mesures des résultats

Élèves de la prématernelle
à la 12^e année

- Taux d'enfants sur la bonne voie (Instrument de mesure sur le développement de la petite enfance) selon la fréquentation de la prématernelle.
- Sentiment d'appartenance envers les adultes à l'école pour les élèves de la 4^e à la 7^e année (Instrument de mesure du développement des années intermédiaires).
- Résultats de l'Enquête HBSC sur le sentiment d'acceptation et d'appartenance à l'école des élèves.
- Taux d'assiduité par niveau de la 1^{re} à la 12^e année.
- Taux de transition et de réinscription par niveau de la 10^e et de la 12^e année.
- Taux de réussite des cours d'enseignement des matières de base du secondaire
- Taux de diplomation au secondaire.
- Pourcentage d'élèves de 12^e année qui suivent une formation pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires ou d'un grade universitaire.
- Pourcentage de diplômés du secondaire qui poursuivent dans le système d'éducation.

Enseignants

- Différence entre les notes aux examens menant à l'obtention d'un diplôme et les notes aux cours pour les élèves du deuxième cycle du secondaire.
- Satisfaction des enseignants par rapport à la Conférence pour les éducateurs nouvellement arrivés aux TNO.
- Satisfaction des enseignants par rapport aux formations possibles pour la prématernelle et la maternelle aux TNO.
- Satisfaction des enseignants à l'égard de leur travail.